



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

PORTANT SUR LE CONCOURS PARTICULIER RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES CREE AU SEIN DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Chiffres clés 2023	4
1 Activité de la DGD Bibliothèques en 2023.....	5
1.1 Les crédits de la DGD Bibliothèques en 2023	5
1.2 La 1 ^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques en 2023.....	5
1.3 La 2 ^{nde} fraction de la DGD Bibliothèques 2023	7
1.4 Consommation globale	8
2 Bilan de l'accompagnement des collectivités territoriales par la DGD Bibliothèques en 2023	10
2.1 La répartition des crédits et des opérations par région	10
2.2 Les collectivités accompagnées	11
2.3 Les opérations accompagnées par type de projet.....	12
2.3.1 Classification des types d'opération	12
2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées.....	13
2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques attribués	15
2.3.4 Point sur les projets immobiliers.....	17
2.4 Les opérations accompagnées en fonction des collectivités territoriales....	18
2.5 Taux d'accompagnement financier	19
3 Table des tableaux	22
ANNEXE : présentation des opérations intéressantes 2023	0

INTRODUCTION

Les bibliothèques publiques constituent un équipement culturel très utilisé par la population, avec 40% des Français âgés de 15 ans et plus qui se sont rendus en bibliothèque municipale et intercommunale, chiffre en augmentation depuis 1997 (données 2016)¹. Elles constituent un réseau dense de plus de 15 000 lieux de lecture (gérés par les communes, intercommunalités et départements), dont 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre.

Pour les collectivités territoriales, la bibliothèque ou médiathèque est souvent le principal, voire le seul équipement culturel, proposant non seulement des ressources variées (livres, documents audiovisuels, jeux, ressources numériques, etc.) mais également des services (mise à disposition d'ordinateurs et d'accès Internet, aide à la formation et auto-formation, ateliers, etc.) et des animations culturelles. L'évolution actuelle de ces équipements les amène à diversifier leur offre, afin de répondre à des besoins toujours plus divers.

Maintenir à jour ces services et en garantir la qualité exige, de la part des collectivités territoriales, des investissements réguliers, que ce soit dans les bâtiments eux-mêmes, dans le matériel à disposition, dans l'achat de ressources ou la création de nouveaux services. **C'est pourquoi l'Etat accompagne ces collectivités, en fournissant une expertise lors de l'élaboration et du suivi des projets mais également un soutien financier.**

En la matière le principal transfert financier de l'Etat aux collectivités territoriales est le concours particulier relatif aux bibliothèques créé au sein de la dotation générale de décentralisation (abrégé dans le présent document en « DGD Bibliothèques ») : depuis 1986, ce concours relevant du budget du ministère en charge des collectivités territoriales mais géré conjointement avec le ministère chargé de la culture est un dispositif qui accompagne entre 600 et 1 300 projets chaque année : construction ou rénovation de bâtiments, conservation patrimoniale, création de services numériques, réinformatisation, achats de bibliobus, acquisition ou numérisation de collections, extension ou évolution des horaires d'ouverture... Depuis la création de ce concours, plus de 3,3 millions de m² de bibliothèques ont ainsi été construits ou rénovés, à travers l'ouverture ou la réouverture de 70 à 110 établissements de lecture publique

¹ Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activités 2016, synthèse nationale*, 2018, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-et-intercommunales-Donnees-d-activite-2016>

par an. En 2023, près de 30 000m² supplémentaires sont dédiés aux bibliothèques.

Cette édition 2023 du rapport d'activité sur le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation a pour **objectif de restituer les données concernant la DGD Bibliothèques**, de les replacer dans le cadre de la politique nationale en matière de lecture publique et d'offrir de premiers éléments d'analyse sur les opérations accompagnées.

Ce rapport d'activité est organisé en deux parties : un récapitulatif des principaux éléments de la gestion de la DGD Bibliothèques en 2023 ; un bilan général des opérations accompagnées, basé sur les statistiques issues des remontées des différentes régions. Les opérations intéressantes identifiées par les conseillers livre et lecture des DRAC sont présentées en annexe.

CHIFFRES CLES 2023

Montant alloué en 2023 : 88 432 124 €

Dont 1^{ère} fraction : 75 167 305 €

Dont 2^{nde} fraction : 13 264 819€, soit 15% de l'enveloppe

Consommation de l'enveloppe : 87 591 365 € = 99 % (840 758 € non consommés)

Nombre d'opérations : 1 008

Dont 1^{ère} fraction : 1 003

Dont 2^{nde} fraction : 5

Opérations menées par des communes : 719 (71%)

Opérations menées par des EPCI : 259 (26%)

Opérations menées par des départements : 30 (3%)

Consommation :

- **Montant versé aux communes** : 60 885 826€ (70%)
- **Montant versé aux EPCI** : 25 394 460€ (29%)
- **Montant versé aux départements** : 1 311 079€ (1%)

Opérations les plus nombreuses : les extensions d'horaires d'ouverture (294)

Opérations les plus coûteuses : immobilier (64% du budget total)

M² ouverts : 55 251 m²

M² fermés : 25 345 m²

Evolution : 29 906 m²

1 ACTIVITE DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2023

1.1 LES CREDITS DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2023

Pour rappel, les crédits de la DGD Bibliothèques sont divisés en deux enveloppes :

- La 1^{ère} fraction, correspondant à au moins 85% du total des crédits, est répartie en début d'année entre les préfetures de région en fonction de la population pondérée par l'évolution des équipements de lecture publique par région (exprimée en m² de bibliothèque/habitant). Elle est gérée directement par les SGAR, sur instruction des DRAC ;
- La 2^{nde} fraction, correspondant à 15% du total des crédits au maximum, est gérée par les administrations centrales des deux ministères. Elle accompagne, sous réserve de critères d'éligibilité, les projets ayant un rayonnement national ou régional et dont le poids financier ne peut être supporté par la seule enveloppe régionale concernée.

En 2023, la ressource budgétaire disponible au titre de la DGD Bibliothèques s'est élevée à **88 432 124 €**, dont :

- 75 167 305 € pour la première fraction ;
- 13 264 819 € pour la seconde fraction, soit 15 % de l'enveloppe.

La seconde fraction a été mobilisée en 2023 pour plusieurs projets d'ampleur : la poursuite des opérations menées à Besançon et Clermont-Ferrand et Aix-en-Provence, ainsi que le début de la rénovation de la médiathèque Toussaint à Angers.

1.2 LA 1^{ERE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2023

La répartition initiale de la première fraction, telle qu'établie au mois d'avril 2023 avant que le rétablissement de crédits mentionné ci-avant ne soit exécuté, se décompose comme suit :

**Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits
de la DGD Bibliothèques 1^{ère} fraction**

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	8 457 774 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 514 576 €
BRETAGNE	3 243 163 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 333 442 €
CORSE	920 994 €
GRAND EST	5 567 942 €
HAUTS-DE-FRANCE	6 537 103 €
ÎLE-DE-FRANCE	13 619 160 €
NORMANDIE	3 224 733 €
NOUVELLE-AQUITAINE	6 583 971 €
OCCITANIE	7 011 004 €
PAYS DE LA LOIRE	4 173 763 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6 276 104 €
GUADELOUPE	780 809 €
GUYANE	1 159 242 €
MARTINIQUE	727 738 €
REUNION	1 039 095 €
MAYOTTE	918 951 €
SAINT-BARTHELEMY	22 694 €
SAINT-MARTIN	50 561 €
ST PIERRE ET MIQUELON	4 486 €
TOTAL	75 167 305 €

L'arrêté du 21 octobre 2023 a fixé le montant de la 2^{nde} fraction à 13 264 819€.

A l'automne, un point a été fait avec les conseillers livre et lecture en DRAC, en lien avec les SGAR, sur la programmation finale des opérations accompagnées en 2023. Comme chaque année, certaines préfectures de région ayant constaté l'existence de crédits sans emploi dans leur enveloppe ont fait remonter ces crédits, qui ont ensuite été redistribués en octobre 2023 entre les préfectures de région ayant fait la demande de crédits complémentaires. En 2023, les demandes de redéploiement excédaient le montant des crédits rendus disponibles par redéploiement. Celui-ci a été effectué en utilisant la clé de répartition détaillée dans la circulaire, qui prend en compte la population pondérée par le besoin d'équipement.

La répartition finale des crédits tenant compte des mouvements du mois d'octobre :

Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1^{ère} fraction (montants arrondis à l'euro)

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	10 768 931 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3 207 704 €
BRETAGNE	3 743 163 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 296 354 €
CORSE	755 844 €
GRAND EST	2 931 083 €
HAUTS-DE-FRANCE	6 613 957 €
ILE-DE-FRANCE	14 219 160 €
NORMANDIE	3 224 733 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 826 086 €
OCCITANIE	3 709 825 €
PAYS DE LA LOIRE	4 717 866 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6 276 104 €
GUADELOUPE	-
GUYANE	2 000 000 €
MARTINIQUE	751 738 €
REUNION	1 207 319 €
MAYOTTE	918 951 €
SAINT-BARTHELEMY	-
SAINT-MARTIN	-
ST PIERRE ET MIQUELON	4 486 €
TOTAL	75 167 305 €

1.3 LA 2^{NDE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES 2023

L'arrêté est paru au Journal officiel le 21 octobre 2023. Cette signature est intervenue tardivement dans l'année, afin de permettre à la Ville d'Angers de réunir les pièces nécessaires au dépôt de leur dossier.

La 2^{nde} fraction 2023 de la DGD Bibliothèques a accompagné 5 préfectures de région pour un total de 13 264 819 €, dont la répartition est indiquée ci-après :

Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2nde fraction

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2 649 547 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	3 509 000 €
HAUTS-DE-FRANCE	157 278 €
PAYS DE LA LOIRE	3 642 731 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3 306 263 €
TOTAL	13 264 819 €

5 opérations ont été accompagnées sur cette 2nde fraction :

- L'aide à l'acquisition de documents pour la nouvelle bibliothèque de Clermont Auvergne Métropole ;
- la poursuite du projet de Grande Bibliothèque à Besançon ;
- la poursuite du projet de rénovation de la médiathèque Méjanès-Allumettes à Aix-en-Provence ;
- le lancement du projet de rénovation de la médiathèque Toussaint à Angers ;
- la poursuite de l'opération de bibliothèque numérique de référence à la Métropole européenne de Lille.

1.4 CONSOMMATION GLOBALE

Le montant de la DGD « Bibliothèques » effectivement versée et rattachable à la seule répartition 2023 s'élève à **87 591 365 € (en AE=CP)**, dont 840 758 € n'ont pas été consommés. Ces crédits, dédiés au projet de la ville de Macouria en Guyane, ont fait l'objet d'une demande de report sur l'année 2024. En effet, malgré la complétude du dossier, le versement de la dotation par services financiers de la préfecture de Guyane n'a pas pu être effectué en fin d'année 2023.

Le taux de consommation de ces crédits est donc de 99%.

La répartition globale des crédits DGD est la suivante :

Tableau 4 : Répartition par préfecture de région de la DGD
Bibliothèques (total arrondi à l'euro)

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction	Crédits 2 ^{nde} fraction	Report 2023 sur 2024	Total (CP)
AUVERGNE-RHONE-ALPES	10 768 931 €	2 649 547 €		13 418 478 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3 201 704 €	3 509 000 €		6 710 704 €
BRETAGNE	3 743 163 €	-		3 743 163 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 296 354 €	-		2 296 354 €
CORSE	755 844 €	-		755 844 €
GRAND EST	2 931 083 €	-		2 931 082 €
HAUTS-DE-FRANCE	6 613 957 €	157 278 €		6 771 235 €
ILE-DE-FRANCE	14 219 160 €	-		14 219 160 €
NORMANDIE	3 224 733 €			3 224 733 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 826 086 €	-		7 826 086 €
OCCITANIE	3 709 825 €	-		3 709 825 €
PAYS DE LA LOIRE	4 717 866 €	3 642 731 €		8 360 597 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6 276 104 €	3 306 263 €		9 582 367 €
GUADELOUPE	-	-		-
GUYANE	2 000 000 €	-	840 758€	1 159 242 €
MARTINIQUE	751 738 €	-		751 738 €
REUNION	1 207 319 €	-		1 207 319 €
MAYOTTE	918 951 €	-		918 951 €
SAINT-BARTHELEMY	-	-	-	-
SAINT-MARTIN	-	-	-	-
ST PIERRE ET MIQUELON	4 486 €	-		4 486 €
TOTAL	75 167 305 €	13 264 819 €	840 758€	87 591 365 €

Les crédits de la DGD Bibliothèques ont donc permis de satisfaire les demandes de financement portées par les territoires.

2 BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2023

La Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture rassemble, au premier trimestre de l'année suivante, les données concernant les opérations accompagnées financièrement par la DGD Bibliothèques durant l'année écoulée. Ce bilan permet d'évaluer précisément l'utilisation des crédits de ce concours et d'avoir des informations sur les investissements qui sont actuellement portés par les collectivités territoriales avec l'aide de l'Etat, en faveur de la lecture publique en France.

Les données présentées ici ont été recueillies lors du bilan effectué sur les opérations accompagnées en 2023. Elles apportent des informations sur la façon dont ces crédits ont été répartis selon les régions, sur les collectivités bénéficiaires et sur les opérations menées.

2.1 LA REPARTITION DES CREDITS ET DES OPERATIONS PAR REGION

Les crédits (précédemment détaillés dans le bilan de consommation globale) ont permis d'accompagner financièrement 1 008 projets à travers la France, ce qui ramène le nombre d'opérations proche de la moyenne observée entre 2008 et 2023 (943 projets). Pour mémoire, en 2022, le nombre d'opérations soutenues s'élevait à 1 186 et 1 379 en 2020. Ces opérations se sont réparties entre les régions de la façon suivante :

Tableau 5 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques

Région	1 ^{ère} fraction	2 ^{de} fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	153	1	154
Bourgogne-Franche-Comté	69	1	70
Bretagne	84		84
Centre-Val de Loire	26		26
Corse	9		9
Grand Est	77		77
Hauts-de-France	51	1	52
Île-de-France	128		128
Normandie	72		72
Nouvelle-Aquitaine	58		58
Occitanie	98		98
Pays de la Loire	46	1	47

Provence-Alpes-Côte d'Azur	96	1	97
Guadeloupe	0		0
Saint-Barthélemy	0		0
Saint-Martin	0		0
Guyane	1		1
Martinique	11		11
La Réunion	10		10
Mayotte	11		11
Saint-Pierre et Miquelon	3		3
TOTAL	1 003	5	1 008

2.2 LES COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES

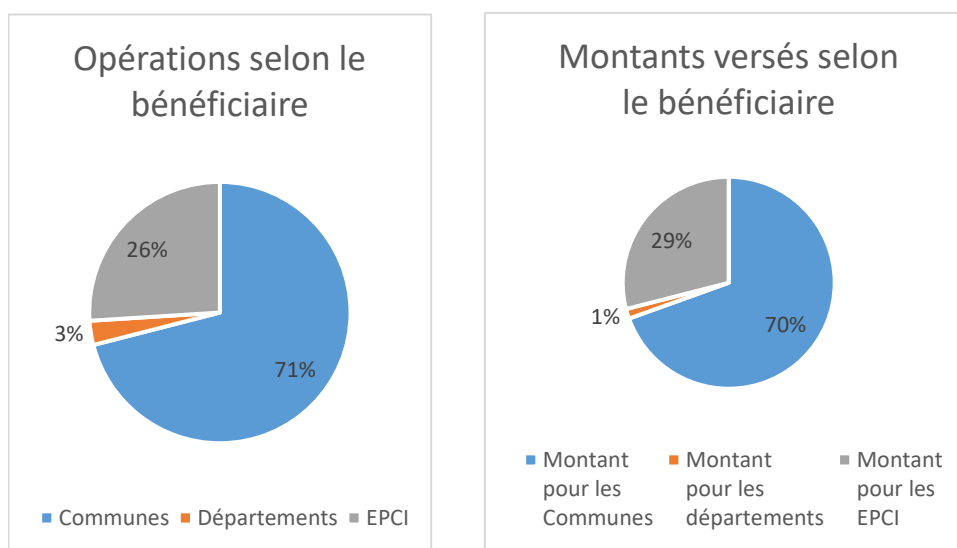
Trois catégories de collectivités territoriales et groupements de collectivités sont accompagnées au titre de la DGD Bibliothèques : les communes, les intercommunalités (EPCI) et les départements. En nombre de projets, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 719 projets, soit 70 %, ont été menés par des communes ;
- 259 projets, soit 26 %, ont été menés par des EPCI ;
- 30 projets, soit 3 %, ont été menés par des départements.

En pourcentage des crédits totaux de la DGD Bibliothèques, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 60 885 826 € soit 70%, ont été versés à des communes ;
- 25 394 460 €, soit 29 %, ont été versés à des EPCI ;
- 1 311 079 €, soit 1 %, ont été versés à des départements.

Figure 1 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon la catégorie de bénéficiaire



Les résultats indiqués ci-dessus sont légèrement différents de ceux de l’an dernier : **les communes restent majoritaires, à la fois en nombre de projets et en crédits engagés**. Le poids relatif des crédits versés aux départements diminue fortement par rapport à 2022, année où le projet de construction de la bibliothèque départementale de Gironde, a été financé à hauteur de 4,7 M€. Avec seulement 1,3 M€ de crédits versés, ce montant se situe sous la moyenne observée depuis 2008 (3,8 M€).

Ces chiffres, qui diffèrent sensiblement d’une région à l’autre, témoignent **d’une dynamique de long terme** : depuis 2008, les projets portés par les communes représentent en moyenne 74 % des projets et 65 % des montants concernés, alors que les projets portés par les EPCI représentent en moyenne 22 % des projets et 30 % des montants concernés et que les projets portés par les départements représentent en moyenne 4 % des projets et 5 % des montants concernés.

2.3 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE PROJET

2.3.1 Classification des types d’opération

Les opérations sont ici classées en dix catégories, qui constituent une déclinaison des règles d’éligibilité décrites dans la circulaire du 26 mars 2019 :

- « Immobilier » : des investissements ayant pour objet la construction, la rénovation, la restructuration ou l'extension d'une bibliothèque de lecture publique, qu'elle soit principale ou annexe ;
- « Accessibilité » : des investissements ayant pour objet la mise en accessibilité d'un bâtiment. Normalement compris dans la catégorie mentionnée ci-dessus, ils font ici, pour plus de visibilité, l'objet d'une mention à part ;
- « Matériel et mobilier » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel initial ou le renouvellement, total ou partiel, de l'équipement d'une bibliothèque de lecture publique ;
- « Conservation des collections patrimoniales » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel ainsi que l'aménagement des locaux de bibliothèques municipales ou intercommunales destinés à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales, ainsi que l'accompagnement au déménagement de ces collections ;
- « Informatique et numérique » : des opérations ayant pour objet l'informatisation initiale ou le renouvellement des bibliothèques de lecture publique ainsi que l'équipement matériel lié à ces opérations ; sont également comprises dans cette catégorie les opérations ayant pour objet la création de services numériques aux usagers ;
- « Numérisation » : des opérations de numérisation des collections des bibliothèques ;
- « Bibliobus » : des opérations ayant pour objet l'acquisition et l'équipement de bibliobus départementaux, communaux et intercommunaux ;
- « Acquisition de documents tous supports » : des opérations ayant pour objet l'acquisition de collections tous supports dans le cadre d'opérations d'investissement et d'équipement ou de démarrage de projets. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2010.
- « Horaires d'ouverture » : des opérations ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2016.
- « Autres » : sont rangées ici les opérations qui peuvent être mixtes entre plusieurs de ces catégories ou difficiles à ranger. On en compte en général entre 0 et 5 chaque année.

2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées

Ces différentes catégories n'ont pas toutes le même poids au sein de la DGD Bibliothèques, que ce soit en nombre d'opérations ou en crédits mobilisés. Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations

accompagnées en 2023 selon la catégorie à laquelle elles sont rattachées, en nombre et en pourcentage du total.

Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2023 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations

Type d'opération	Nb d'opérations	%
Acquisition de documents tous supports	96	10%
Bibliobus	33	3%
Conservation collections patrimoniales	25	2%
Extension des horaires d'ouverture	294	29%
Immobilier (constructions, rénovations, extensions et restructurations)	136	14%
Informatique et numérique	243	24%
Matériel et mobilier	160	16%
Valorisation et numérisation	21	2%
TOTAL	1 008	100%

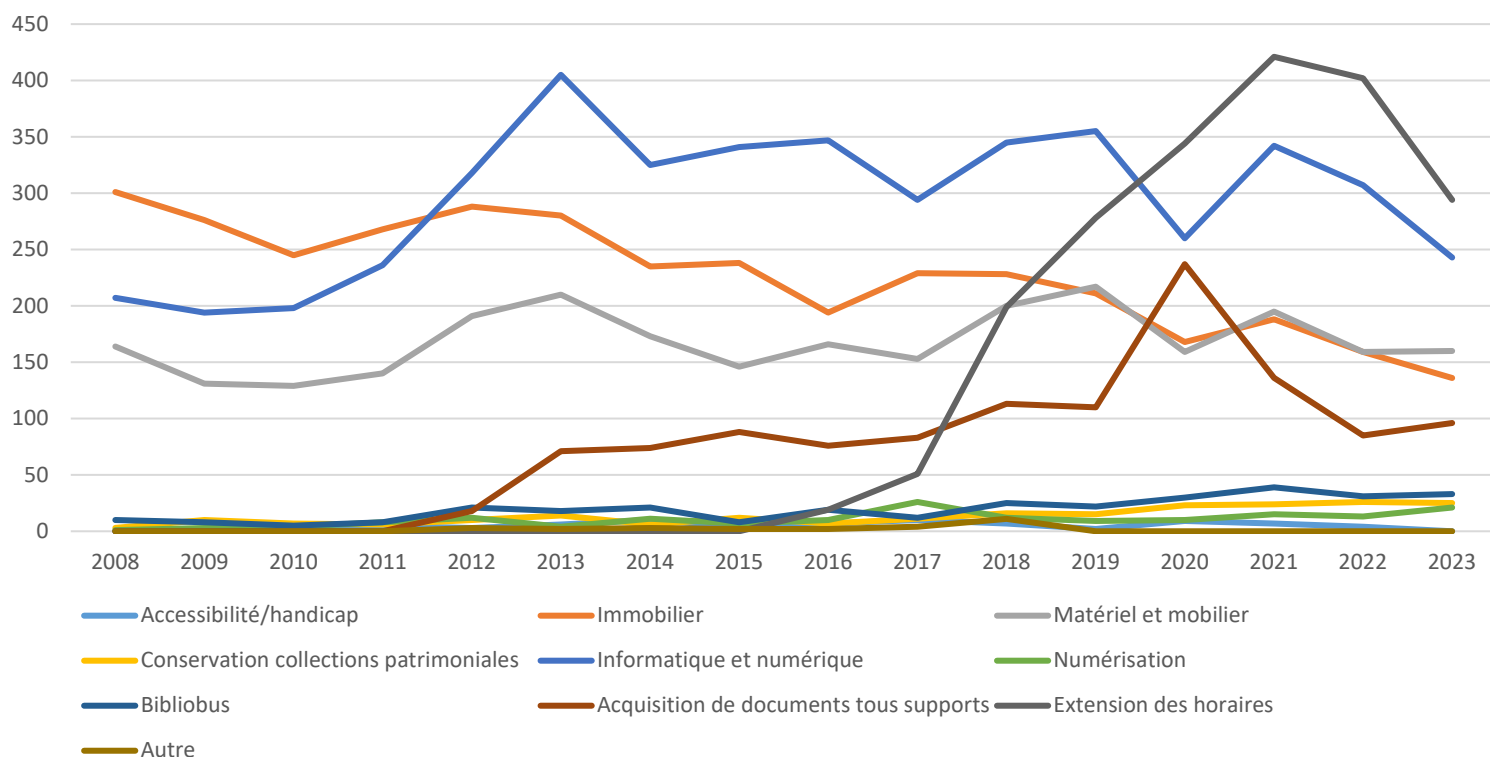
Comme l'an dernier, **les opérations les plus nombreuses sont les extensions des horaires d'ouverture**, avec 294 opérations, soit 29% du total.

Ensuite, ce sont les opérations liées à « l'informatique et numérique » avec 243 projets, soit 24% des opérations. Cette proportion est stable par rapport à l'an dernier. Cette catégorie intègre les projets labellisés « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) : lancé en 2010 par le ministère de la Culture, le programme BNR du ministère de la Culture a pour objectif d'accompagner les établissements de lecture publique dans le développement de ressources et de services en ligne de qualité. En 2023, 22 projets BNR ont été soutenus financièrement dans le cadre de la DGD Bibliothèques, en 1ère ou en 2nde fraction, pour une aide financière totale de 1 424 914 €.

Le nombre d'opérations d'acquisition de documents tous supports diminue cette année (96 contre 136 en 2022). Les catégories « Immobilier » (136 en 2023) et « Matériel et mobilier » (160 en 2023) diminuent légèrement mais restent importantes.

Figure 2 : évolution du nombre de projets par an (2008 – 2023)

DGD Bibliothèques: typologie des projets par année en nombre d'opérations



2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques attribués

Les projets liés aux bâtiments conservent une place prépondérante au sein de la DGD Bibliothèques lorsque l'on considère aux montants mobilisés :

Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2023 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total

Type d'opération	Montant total	%
Acquisition de documents tous supports	2 661 200 €	3%
Bibliobus	1 507 627 €	2%
Conservation coll patrimoniales	469 408 €	1%
Immobilier (construction, extension, rénovation, restructuration)	56 308 347 €	64 %

Horaires	10 323 345 €	12%
Informatique et numérique	6 310 014 €	7%
Matériel et mobilier	9 370 288 €	11%
Valorisation et numérisation	641 135 €	1%
Total	87 591 365 €	100%

Les projets immobiliers représentent 64 % des crédits mobilisés dans le cadre de la DGD Bibliothèques (69% en 2021), ce qui s'explique par le coût moyen significativement plus important de ces projets, notamment les projets de construction et de restructuration.

Le tableau ci-dessous présente l'aide financière moyenne par type de projet :

Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques attribués par catégorie de projet en 2023

Type d'opération	Nombre d'opérations	Montant total	Montant moyen de l'aide par projet
Acquisition de documents tous supports	96	2 661 200 €	27 721 €
Bibliobus	33	1 507 627 €	45 686 €
Conservation coll patrimoniales	25	469 408 €	18 776 €
Immobilier (construction, extension, rénovation, restructuration)	136	56 308 347 €	414 032 €
Horaires	294	10 323 345 €	35 113 €
Informatique et numérique	243	6 310 014 €	26 074 €
Matériel et mobilier	160	9 370 288 €	58 933 €
Valorisation et numérisation	21	641 135 €	30 530 €
TOTAL	1008	87 591 365 €	152 125 €

La construction d'un nouveau bâtiment a un coût moyen plus élevé par opération que les autres types de projets, notamment les projets de construction neuve (577 822€ par opération en moyenne) et de rénovation (336 487€ par opération en moyenne ; ce chiffre est notamment tiré vers le haut par des projets d'ampleur de la 2^{nde} fraction, comme la rénovation de

l’Hôtel Dieu de Besançon ou la bibliothèque Méjanès-Allumettes d’Aix-en-Provence). Pour l’ensemble de la catégorie « immobilier », cela représente un coût moyen de 414 032€. En ne prenant en compte que les projets de la 1^{ère} fraction, le coût moyen descend à 344 739€.

2.3.4 Point sur les projets immobiliers

Derrière les opérations qui sont ici caractérisées sous l’intitulé « Immobilier », on retrouve quatre grands types de réalisations, définis ici selon les termes de la circulaire du 26 mars 2019 :

- Construction : « une construction vise à ériger un nouveau bâtiment » ;
- Restructuration : « la restructuration désigne des travaux lourds sur un bâtiment déjà existant, comportant une modification des superstructures ou des infrastructures, pour réorganiser l’espace à de nouvelles fins ou en suivant de nouvelles conceptions » ;
- Rénovation : « une rénovation désigne la remise à neuf de l’ensemble d’un bâtiment par l’amélioration de sa condition et sa mise en conformité avec les normes en vigueur (confort, équipements électriques, isolation, etc.) » ;
- Extension : « l’extension est l’agrandissement, dans la continuité, de la surface existante d’un bâtiment ».

Il est cependant à noter que la catégorisation des différentes opérations ne semble pas toujours être faite selon la même interprétation par les différentes DRAC qui font remonter leurs données chaque année. Il faut donc garder à l’esprit qu’il existe certainement une part d’erreurs de catégorisation. Un tableau pour mieux catégoriser les différentes opérations a été envoyé aux DRAC/DAC lors de la demande de remontées de données.

Tableau 8 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en nombre d’opérations en 2023

Type d'opération	Nombre d'opérations	%
Construction/programmation	65	48%
Restructuration	26	19%
Rénovation	24	18%
Extension	21	15%
TOTAL	136	100%

De même que l’an dernier, **les opérations les plus nombreuses sont celles de construction d’un nouveau bâtiment**, soit en remplacement d’un bâtiment existant jugé obsolète, soit par absence d’un bâtiment préexistant. Cette

situation, si elle se vérifie sur le long terme, se modifie progressivement en faveur d'une réutilisation des bâtiments existants (rénovation et extension).

Figure 3 : Evolution de la typologie des projets immobiliers de 2008 à 2023 en pourcentage relatif au nombre d'opérations

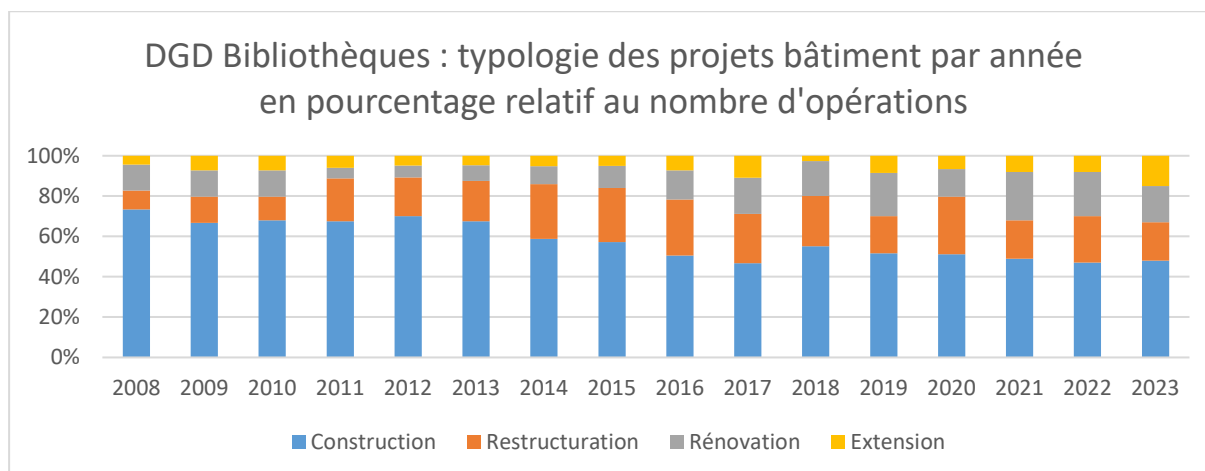


Tableau 9 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2023

Type d'opération	Montant total	%
Construction/programmation	36 402 816 €	65 %
Restructuration	6 892 440 €	12 %
Rénovation	7 739 206 €	14 %
Extension	5 273 886 €	9 %
TOTAL	56 308 347 €	100%

2.4 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES EN FONCTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Si les chiffres donnés ci-dessus concernent la situation générale, il faut bien avoir à l'esprit qu'ils cachent des réalités variables selon les régions, les types de bibliothèques ou de collectivités, ou encore les tailles de population. Les données DGD Bibliothèques permettent ainsi d'observer la répartition des différentes catégories d'opérations en fonction des collectivités territoriales qui les portent.

Tableau 10: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités territoriales, en nombre d'opérations en 2023

Type d'opération	Communes	EPCI	Départements	TOTAL
Acquisition de documents tous supports	69	1	26	96
Bibliobus	10	7	16	33
Conservation coll patrimoniales	15		10	25
Construction	53		12	65
Extension	18		3	21
Horaires	246		48	294
Informatique et numérique	150	10	83	243
Matériel et mobilier	110	10	40	160
Rénovation	12	2	10	24
Restructuration	22		4	26
Valorisation et numérisation	14		7	21
TOTAL	719	30	259	1008

Quelques différences peuvent être notées entre les types de collectivités. Pour les bibliothèques municipales, on remarque par exemple de manière constante dans le temps un très fort investissement dans les projets d'extension d'ouverture (246), les projets d'informatique et le numérique (150), ainsi que le matériel et le mobilier (110). Pour les bibliothèques intercommunales, les projets d'informatique et de numérique sont les plus importants en nombre (83), suivis des projets d'extension des horaires (48). Contrairement aux années précédentes, les bibliothèques départementales portent proportionnellement moins de projets qui concernent l'informatique (33%), à égalité avec les projets mobilier (33%). Dans ces chiffres, se reflètent ainsi les missions des bibliothèques de chaque type de collectivités.

2.5 TAUX D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les données recueillies dans le cadre du bilan DGD Bibliothèques 2023 donnent un aperçu des taux d'accompagnement financiers pratiqués. Là

encore, il est nécessaire de rappeler que les situations sont variables d'une région à l'autre et, dépendent de chaque projet.

Le tableau ci-dessous présente, dans sa colonne 2023, la moyenne nationale des taux d'accompagnement financier par catégorie. Il les remet également en perspective depuis 2011. Il ne porte que sur les opérations menées en 1^{ère} fraction ; les projets accompagnés en 2^{nde} fraction, très peu nombreux et de taille plus importante, n'ont pas été agrégés ici pour des raisons méthodologiques. Il faut également prendre en compte que tous les taux de subvention ne sont pas toujours renseignés dans les tableaux de bilan envoyés par les DRAC.

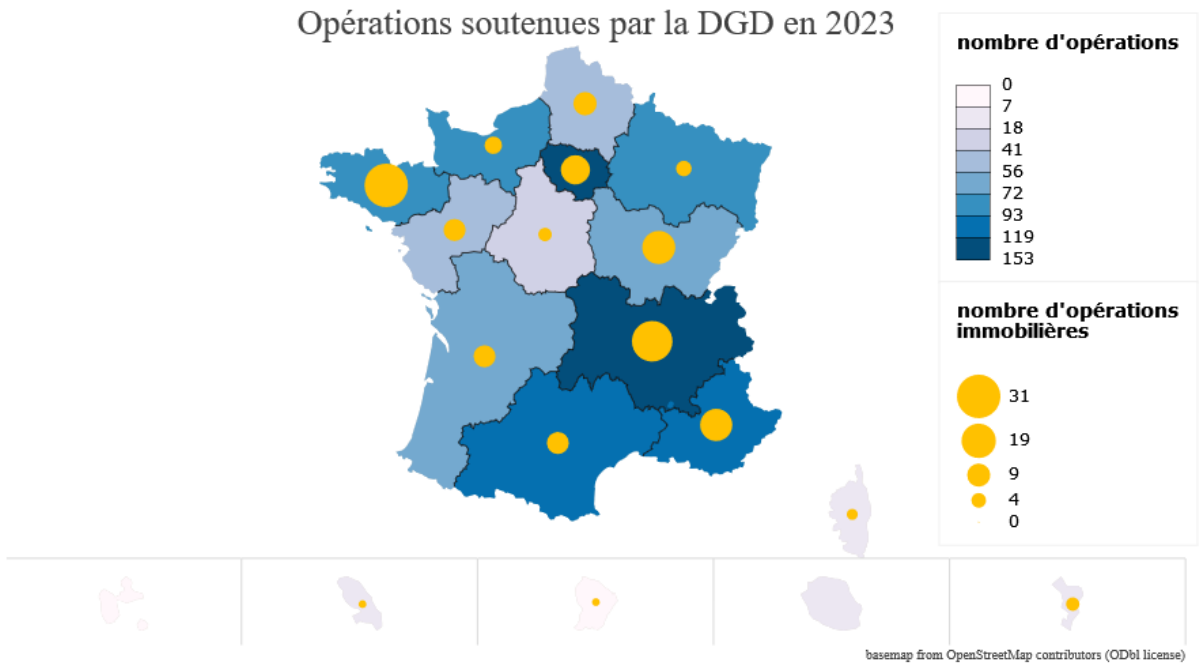
Tableau 11 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1^{ère} fraction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Accessibilité /handicap	63%	38%	72%	56%	30%	61%	43%	75%	60%	47%	52%	44%	N/A	53%
Acquisition de documents tous supports		42%	31%	47%	39%	38%	39%	52%	41%	66%	48%	44%	46%	45%
Bibliobus	47%	53%	43%	45%	31%	51%	47%	57%	53%	44%	52%	50%	46%	48%
Conservation collections patrimoniales	51%	47%	58%	41%	59%	48%	23%	45%	62%	42%	69%	74%	68%	53%
Immobilier	36%	45%	36%	42%	38%	39%	40%	37%	36%	43%	46%	46%	42%	40%
Extension des horaires						64%	58%	76%	63%	53%	64%	66%	67%	64%
Informatique et numérique	52%	62%	45%	59%	50%	49%	51%	53%	49%	46%	54%	50%	50%	52%
Matériel et mobilier	42%	58%	36%	42%	40%	39%	43%	41%	39%	33%	47%	44%	42%	42%
Numérisation	63%	57%	46%	56%	56%	54%	53%	50%	54%	55%	74%	68%	74 %	58%
Autres	N/A	47%	40%	47%	50%	34%	N/A	81%	N/A	65%	N/A	N/A	N/A	52%
Moyenne annuelle	39%	46%	36%	43%	39%	40%	39%	52%	39%	53%	56%	53%	53 %	45%

En synthèse, il est possible de voir que :

- **Sur le long cours, les opérations « Horaires d'ouverture » et « numérisation » sont celles qui bénéficient des taux d'accompagnement les plus élevés ;**
- **Les opérations immobilières font état de taux plus variables, plusieurs enveloppes pouvant être mobilisées pour accompagner ces projets.**



Carte 1 : opérations soutenues par la DGD en 2023 (hors SPM)





3 TABLE DES TABLEAUX


Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits	6
Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits.....	7
Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2 nd e fraction	8
Tableau 4 : Répartition par préfecture de région de la DGD Bibliothèques (total arrondi à l'euro).....	9
Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2023 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations.....	14
Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2023 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total.....	15
Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques attribués par catégorie de projet en 2023.....	16
Tableau 8 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en nombre d'opérations en 2023	17
Tableau 9 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2023	18
Tableau 10: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités territoriales, en nombre d'opérations en 2023	19
Tableau 11 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1 ^{ère} fraction	20

ANNEXE : PRESENTATION DES OPERATIONS INTERESSANTES 2023



Région	Lieu	Descriptif	Montant	Visuel
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	<p>Belleherbe (25)</p> <p>326 habitants Commune en ZRR</p>	<p>Réhabilitation d'un ancien presbytère pour y créer un équipement culturel structurant, qui fonctionne en réseau avec les communes alentours. Exigences de performance énergétique : utilisation de matériaux bio-sourcés, isolation, triple vitrage, panneaux photovoltaïques.</p> <p>La médiathèque dispose d'un espace d'animation et les horaires seront ajustés pour améliorer la fréquentation, en tenant compte des besoins de l'accueil de loisir sans hébergement et de l'activité commerciale.</p>	<p>Coût total : 997 546€</p> <p>DGD : 411 206€ (taux : 49% des dépenses éligibles)</p>	
	<p>Iguérande (71)</p> <p>996 habitants Commune en ZRR</p>	<p>Réhabilitation d'un ancien restaurant en un tiers-lieu : « la Fabrique du nouveau monde », où la bibliothèque occupe un espace de 180 m², intégrée au sein d'un ensemble de services (Micro-folies, coworking, point d'information touristique, salle d'animations...).</p> <p>Création de deux postes de professionnels (médiatrice culturelle et assistant de conservation).</p>	<p>Coût total : 1 153 946€</p> <p>DGD : 291 519€ (taux moyen d'accompagnement sur les dépenses éligibles : 78%).</p>	


BRETAGNE	<p>Plouguerneau (29)</p> <p>6 500 habitants</p>	<p>Projet d'extension des horaires d'ouverture au public, passant de 15h à 23h. Le dispositif a permis d'augmenter le temps de travail salarié et de créer un poste (0,8 ETP). De multiples actions d'animations adaptées à tous les publics ont pu être mises en place (défi lecture « Tournons la page », projets auprès des enfants, partenariat avec l'EHPAD auprès des personnes âgées...). La participation des publics est au cœur des actions.</p>	<p>Coût total : 160 128€</p> <p>DGD : 88 377€ (70% les trois premières années et 35% les deux dernières années)</p>	
	<p>CC de Couesnon-Marches-de-Bretagne</p> <p>Commune de Bazouges-la-Pérouse (35)</p> <p>1 980 habitants</p>	<p>La médiathèque de 316 m² a ouvert ses portes le 5 décembre 2023, et constitue la tête de réseau d'un bassin de vie d'environ 4 400 habitants. La singularité de cet équipement réside dans son modèle écologique et participatif. L'emploi de la terre s'est décliné sous la forme de briques de terre crues et d'enduits, fabriqués lors de chantiers participatifs avec les habitants du territoire, de chantiers école (pour les maçons terre en formation chez Ecobatys) et de chantiers d'insertion avec une association locale.</p>	<p>Coût total : 1 003 212€</p> <p>DGD : 340 281€ (40% des dépenses éligibles)</p>	

	<p>Château-bourg</p> <p>7 429 habitants</p>	<p>La médiathèque « Les Curiosités » (780 m²), a ouvert ses portes le 6 septembre 2023. Elle s'appuie sur un projet culturel visant à être un lieu de convivialité et de sociabilité ouvert à tous, un espace d'accès au numérique et d'ouverture sur les pratiques culturelles et artistiques.</p> <p>Intégrée au réseau intercommunal de lecture publique de Vitré Communauté qui dispose d'un schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la médiathèque se positionne comme centre de ressources sur les troubles auditifs et comme lieu relais sur les troubles de l'apprentissage.</p>	<p>Coût total : 2 143 888€</p> <p>DGD : 717 461€ (35% des dépenses éligibles)</p>	
<p>CORSE</p>	<p>Fium'orbu Castellu</p> <p>13 059 habitants</p>	<p>La CC de Fium'orbu Castellu a lancé la construction d'une École des arts financée par le programme exceptionnel d'investissement (PEI), où les associations culturelles locales ainsi que le public pourront exercer des activités artistiques (salle d'enregistrement, formation musicale). La médiathèque attenante accueillera des événements tels que des cafés littéraires ou des ateliers d'écriture. Elle a été pensée selon des objectifs écologique, en utilisant les techniques locales. Le complexe se situe à proximité de la cité scolaire.</p>	<p>Coût total : 782 562 €</p> <p>DGD : 626 049 € (taux : 80%)</p>	

	<p>Zonza</p> <p>2 748 habitants</p>	<p>Extension de la bibliothèque Sainte-Lucie de Porto-Vecchio (passant de 150m² à 200m²) et restructuration de cette bibliothèque, en créant une entrée ouverte sur le village (actuellement partagée avec l'Office de tourisme et la mairie) et de nouveaux espaces. La commune a souhaité profiter de ces travaux pour renouveler son mobilier, mettre en place un parc informatique et pouvoir accueillir, dans les locaux de la bibliothèque, son dispositif Micro-folies.</p>	<p>Coût total : 50 119€</p> <p>DGD : 30 071€ (taux : 60%)</p>	
<p>HAUTS DE FRANCE</p>	<p>Le Crotoy (80)</p> <p>2 100 habitants</p>	<p>Création d'une médiathèque dans une ancienne école, qui sera associée à une agence postale communale, un guichet d'accueil de l'office du tourisme. Projet structurant pour la commune mais également pour tout le territoire ; la commune compte jusqu'à 30 000 résidents en période touristique.</p> <p><i>Travaux en cours, ouverture prévue en septembre 2024.</i></p>	<p>Coût total : 2 360 545€</p> <p>DGD : 1 062 545€ (taux : 45%)</p>	

		<p>Restructuration de la médiathèque, située au cœur du centre bourg, à proximité d'autres services publics. Un espace de 600 m² sur deux niveaux permettra des espaces différenciés (animation, jeux vidéo, espace extérieur...).</p> <p>La médiathèque sera en réseau avec les bibliothèques de Wicres et de Fournes en Weppes et ce réseau bénéficiera des contenus déployés par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de la Bibliothèque Numérique de Référence (BNR).</p> <p><i>Travaux en cours, ouverture prévue en 2024.</i></p>	<p>Coût total : 2 066 515€</p> <p>DGD : 753 362€ (40% des dépenses éligibles)</p>	
<p>ÎLE DE FRANCE</p>	<p>Herblay-sur-Seine (95)</p> <p>31 747 habitants</p>	<p>La ludo-médiathèque d'Herblay-sur-Seine, L'Echappée, a ouvert ses portes en septembre 2023. D'une surface totale de 2 100m², elle intègre une ludothèque, une médiathèque (40 000 ressources) et un auditorium de 120 places. Cinq espaces sont dédiés aux jeux et à l'imagination pour les enfants : la grotte (espace de libre jeu), le colisée (espace dédié au jeu vidéo et à la réalité virtuelle), la Cabane (espace pour les enfants), le château (entrée sur les espaces de jeux) et l'arène (espace dédié aux contes).</p>	<p>Coût total : 3 360 008€</p> <p>DGD : 3 360 008€</p> <p>Construction (2020-2021) : 2 686 051 €</p> <p>Véhicule : bibliambule (2021) : 10 500 €</p> <p>Acquisition de collections (2022) : 204 032 €</p> <p>Extensions horaires (2022-2023) : 182 688 €</p> <p>Matériel et mobilier (2023) : 153 131 €</p> <p>Informatique et numérique (2023) : 123 606 €</p>	

<p>GRAND EST</p>	<p>Communauté d'agglomération de St-Dié-des-Vosges</p> <p>74 424 habitants</p>	<p>La Boussole est implantée dans un bâtiment situé en plein cœur de la ville qui abritait auparavant le tribunal et la chambre de commerce. Conçue selon une logique « 3ème lieu », le projet ancre l'équipement dans une vocation sociale, culturelle, touristique et patrimoniale (environ 1 100 manuscrits (du IXe au XXIe siècle), des documents iconographiques et des documents précieux dont 144 incunables et un Graduel, la <i>Cosmographiae Introductio</i> (1507).</p>	<p>Coût total : 14 M€</p> <p>Rénovation (gros œuvre / second œuvre) : 5 144 332 € (44%)</p> <p>Equipement matériel et mobilier : 481 978 € (50%)</p> <p>Informatisation et services numériques : 254 400 € (80%)</p> <p>Acquisitions : 453 000 € (50%)</p> <p>Numérisation : 55 111 € (80%)</p>	
<p>NOUVELLE AQUITAINE</p>	<p>Communauté d'agglomération de la Rochelle (17)</p> <p>85 863 habitants</p>	<p>Rénovation énergétique de la médiathèque Michel Crépeau, construite dans les années 1992-2002 avec l'optimisation du couvert, l'amélioration des conditions de sécurité des collections patrimoniales, le changement des systèmes de régulation, le recours aux énergies renouvelables et le changement des systèmes CVC. Ces travaux se sont faits en parallèle d'un réaménagement complet de l'espace intérieur.</p> <p><i>Travaux en cours, jusqu'à l'été 2024</i></p>	<p>Coût total : 4 241 196 €</p> <p>DGD : 1 823 714€ (taux : 40% des dépenses éligibles)</p> <p>Mobilisation du fonds vert : 619 334€</p>	

<p>NORMANDIE</p>	<p>Pont de l'Arche (27) 4 166 habitants</p>	<p>Ouverture d'une médiathèque de 600 m² dans un pôle culturel, où se trouve également une école de musique et de danse, avec une terrasse et une agora permettant de développer des rencontres, des concerts, des lectures.</p>	<p>Coût total : 3 M€ DGD : 385 280€ pour la construction 105 365€ pour le mobilier 69 050€ pour les collections 57 903€ pour l'extension des horaires</p>	
<p>PAYS DE LA LOIRE</p>	<p>CC du Pays Sabolien (72) 28 490 habitants, (dont Sablé 12 126 habitants)</p>	<p>Equipement public situé en centre-ville, le pôle culturel est un outil au service d'une politique culturelle pour tout le territoire communautaire, situé géographiquement à la croisée des publics scolaires, sportifs, du centre-ville, des quartiers prioritaires, du cinéma, du château et de la gare. Effort de médiation numérique grâce à un salon jeux vidéo et un FabLab dédié à la création numérique.</p>	<p>Coût total : 3 768 705€ DGD : 1 649 968€ (taux : 45% pour la construction)</p>	